



NOTE DE SYNTHÈSE N°6

OBJET : RÉGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Des adaptations sont nécessaires concernant l'usage des salles communales. Il convient donc de modifier le règlement intérieur des salles communales.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des salles communales,
- **DE RAPPORTER** les délibérations antérieures relatives au règlement intérieur,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.